

22 mars 2011

N°116



Réalisé grâce aux cotisations des syndiqués Cgt



Après l'avis des salariés et de sa Commission Exécutive, la CGT a signé l'accord salarial 2011.

Malgré que nous soyons loin de notre cahier revendicatif initial, la CGT a signé l'accord.

En effet, après avoir consulté sa base et entamé des discussions avec les Traminots, la CGT a eu mandat pour se porter signataire de l'accord salarial 2011.

La CGT expliquait dans toutes les discussions qu'elle était prête à soutenir tout type d'action pour tenter d'obtenir plus si les traminots le souhaitaient.

Cependant les Traminots ont estimé que les propositions 2011 étaient acceptables dans l'état et qu'ils n'étaient pas déterminés à entrer dans des actions de grève...

La CGT porteuse de l'unité syndicale tient à souligner que les organisations syndicales

Cfdt, FO, Sud et CGT sont restées unitaires et déterminées pour mener ces négociations.

La CGT est convaincue que sans cette unité syndicale le résultat des NAO aurait été d'un autre niveau...la direction jouant la division.

La preuve est faite, une fois de plus, de l'importance d'être uni et non divisé face au patron quelles que soient les revendications.

Diviser pour mieux régner...

Laissons cette maxime au patronat et gardons toutes nos forces syndicales unies pour combattre la Direction...**pour et dans l'intérêt de tous les salariés.**

Les dernières propositions de la direction sont :

1. Revalorisation de la valeur du point :

- Au 1er juin : 0,5% (point porté à 8,7436)
- Au 1er oct : 1,1% (point porté à 8,8393)

La clause de sauvegarde sera appliquée avec effet rétroactif au 1er novembre 2011.

2. Prime de vacances

- portée au coefficient 215 pour l'année 2011 (valeur du point au 31/12/2010 pour calculer la prime de vacance)

3. Mutuelle part patronale portée à :

- 55€ pour un Adulte
- 58€ pour un 1 Adulte et 1 enfant
- 61€ pour 1A et 2E

- 61€ pour 2A
- 64€ pour 2A et 1E
- 67€ pour 2A et 2E et +...

4. Prévoyance

Le taux de couverture en cas d'absence en longue maladie (ALD) passera de 68 à 72% du salaire brut (Prime de vacances et 13ème mois inclus)

5. indexation des primes

La prime de transport, l'indemnité de repas décalé, la prime de panier sont indexées sur la valeur du point à compter du 1er mai 2011

6. allongement des carrières

Réunion en juin 2011 pour améliorer la grille d'ancienneté.

Explication pour signer un accord depuis 2008

Avant la loi sur la représentativité syndicale d'août 2008, n'importe quel syndicat pouvait signer un accord même s'il ne représentait que 0,2% aux dernières élections professionnelles.

Ce qui expliquait que malgré un syndicat fort et majoritaire dans une entreprise un « petit » syndicat, ne représentant que l'ombre de lui-même, pouvait signer un accord applicable à l'ensemble des salariés.

Depuis, la loi d'août 2008 fixe des règles et cadre le paysage syndical.

Tout d'abord, **un syndicat doit obtenir 10% des suffrages** aux élections professionnelles pour être représentatif et exister dans l'entreprise.

Ensuite concernant la signature et la validité d'un accord, celui-ci est subordonné à la signature **d'une ou plusieurs organisations syndicales représentatives ayant recueilli au moins 30% des suffrages exprimés** au premier tour des dernières élections professionnelles des titulaires au comité d'entreprise.

Ce qui signifie qu'aujourd'hui il faut tout d'abord être représentatif (recueillir 10% des suffrages aux élections) et pour signer un accord il faut obtenir seul ou à plusieurs au moins 30% des suffrages.

Cette loi a le mérite de donner aux salariés toute leur place par le respect démocratique de leurs votes en désignant leur organisation syndicale et plus l'inverse.

A/S : secteur carrosserie

Bravo et félicitation au Responsable Atelier Spécialisé M. Clayette, ainsi qu'aux personnes qui le couvrent, Mrs Bodin, Souyris et Martin !

Bravo pour votre politique dévastatrice basée sur la pression, la menace et la peur!

Vous avez réussi une fois de plus à faire sortir de ses gongs un salarié de l'A/S après l'avoir maintenu sous pression durant plusieurs mois !!!

Après l'avoir accusé de tous les torts aurez vous le respect de lui présenter vos excuses pour les accusations injustifiées ????

Au lieu de mettre la pression sur les salariés et de modifier des méthodes de travail qui ont largement fait leurs preuves et démontré leurs adaptations aux nouveaux matériels et aux nouvelles technologies, **adaptez vos effectifs aux nouvelles charges de travail !!!**

Par contre félicitations car la semaine dernière vous avez créé toutes les situations pour rassembler le personnel de l'atelier spécialisé devant le dépôt de Langlade. Bientôt vous allez faire mieux que les syndicats !!!

Bravo pour avoir cassé un service qui était un des fleurons de notre entreprise. Par votre politique incompétente certains responsables envisagent d'effectuer les réparations chez des sous traitants !

Félicitations pour avoir établi un nouveau record à la carrosserie (triste record), celui du taux d'absentéisme le plus élevé.

Las des félicitations d'une liste non exhaustive, la CGT espère que les élus du SMTC ne vous témoigneront pas la même confiance que les directeurs de Tisséo.

En effet, lors de votre recrutement des TU d'Orléans pour Toulouse, sûrement que votre « piston » vous a investi d'une mission : la destruction du petit village gaulois par la destruction des services techniques pour l'ouverture à la sous traitance.

En tout état de cause vous avez perdu la confiance et le dévouement des travailleurs qui, avec leur syndicat CGT, sauront vous rappeler les règles et certaines valeurs humaines.

La CGT ne doute pas un seul moment que vous soyez à même intellectuellement de comprendre ce que signifie dialogue, compétence, respect et dignité...comme vous en avez fait référence sur le Fil du réseau!

A bon entendeur salut !

Par contre la CGT s'opposera à toutes éventuelles sanctions contre les copains techniques en grève devant les dépôt.

Le comble serait que se soit les copains techniques qui paient pour avoir revendiquer d'exercer leur métier dans la dignité et le respect des hommes !

Un peu de politique syndicale

Quelles que soient les revendications (conditions de travail - Salaire - pénibilité -heures de nuit...) les entreprises doivent négocier avec **toutes** les organisations syndicales représentatives.

Lors des négociations **tous** les syndicats oeuvrent pour l'intérêt des travailleurs.

Depuis les dernières négociations en inter syndicale (NAO), une organisation tente de s'accaparer le fruit du travail commun dans une démarche populiste et démagogique et n'hésite pas à taper sur le syndicalisme.

La CGT le regrette car de telles publications alimentent la division syndicale et discréditent aux yeux des salariés le paysage syndical. Dans ces moments là c'est toujours le patron qui gagne.

Concernant les conditions de travail des conducteurs, pourquoi alors autant de mécontentements surtout chez les volti-geurs, si grâce à certains, de très bon accords sont signés?!

C'est lors des réunions avec le patron que de bonnes négociations doivent être menées par les syndicats.

A partir de ce moment, pour être signé **l'accord doit être favorable aux salariés et pas au patron.**

Dans le cas contraire c'est signer un accord pour que le syndicaliste soit bien vu du patron !!!

L'accord d'avril 2003* (signé par Sud, Cfdt, Cftc et FO) a officiellement créée les taquets et nature d'équipes (C1; C2; F1 jusqu'à 14h00 et au-delà; F2 jusqu'à 23h30...).

- **C'est pour l'équité et pour que les volti-geurs ne se tapent pas « la merde » que la CGT a demandé que toutes les équipes officialisées dans l'accord d'avril 2003 apparaissent sur les roulements.**

De même l'accord de janvier 2000 mentionne que l'équilibre entre les équipes de file et coupées est maintenu avec 30% d'équipes à coupure et 70% d'équipes de files.

- Là aussi il fallait comme le disait à la CGT à l'époque se battre pour diminuer le % des coupures...

La CGT se battra toujours dans l'intérêt des salariés.

Si elle ne signe pas certains accords c'est qu'entre l'intérêt des Traminots ou « faire plaisir au patron » la CGT a fait son choix depuis plus de 100 ans !

De même, quand les accords présentent des avancées pour les salariés, la CGT ne rechignent pas à apposer sa signature.

*En 2003 les conducteurs ont été « vendus » pour une prime de 7,62€, **art 2- Prime samedi** libellé ainsi: « **une prime spécifique Samedi d'un montant de 7,62€ est créée à compter du premier jour du mois suivant la date de la signature de l'accord relatif aux conditions de travail des conducteurs...** » Autrement écrit, pour avoir une prime samedi (alors que les conducteurs voulaient la suppression des coupures et pas une prime) signer **l'accord d'avril 2003 !!!**

Un peu d'histoire syndicale s'impose

Erreur volontaire ou pas, une erreur de taille se glisse souvent subrepticement dans certains tracts...

Il ne faut pas confondre **la CGT** et CGT-FO !

C'est en 1895 qu'est créée la première organisation dans notre pays la **Confédération Générale du Travail, la CGT.**

C'est en 1947, suite au plan Marshall, qu'une

scission surviendra à **la CGT** et que sera créée :**la Confédération Générale du travail - Force Ouvrière** (la CGT-FO) plus connu sous **Force Ouvrière** (FO).

Dorénavant attention à vos lectures :

- **Quand vous lisez **CGT** il s'agit de la seule et unique **CGT**, la nôtre, la vôtre.**
- **Quand vous lisez **CGT-FO** il s'agit du syndicat **Force ouvrière** (FO).**

Compte rendu de la réunion des délégués du Personnel

Faites confiance à tous les élus CGT pour défendre vos intérêts et faire respecter vos droits. Un problème, une question contactez un militant ou un élu CGT.

Voici les réponses apportées par la direction à des questions CGT le 17 mars 2011 :

AIV / AIC

Une nouvelle dotation complète sera attribuée par la direction. Pour l'instant elle refuse d'attribuer des points aux personnels bénéficiant déjà d'une tenue.

Affectation conducteurs

La CGT a exigé que la situation géographique du domicile du salarié soit prise en compte lors de son affectation sur un site. Lors des dernières embauches la direction a pris un malin plaisir à faire le contraire! La CGT a demandé que cette injustice soit réparée.

Agressions

La CGT demande le nombre d'agressions verbales ou physiques subies par les salariés tram/métro/bus depuis janvier 2011.

La direction : il y a eu 45 agressions verbales et 15 agressions physiques.
La CGT : fait remarquer que cela fait presque une agression par jour et trouve cela inadmissible.

Il est grand temps que la direction se préoccupe de la sécurité et de la santé des salariés.

Délivrance feuille d'accident de travail

La direction ne respecte même pas les « consignes contrôleur d'exploitation intervention réseau » qu'elle a mise en place.

Pour tout accident, agression ou incivilité la direction **DOIT** vous remettre la feuille d'accident de travail.

Une fois de plus, la direction se substitue au rôle du médecin conseil de la CPAM à qui appartient le pouvoir décisionnel de la reconnaissance en accident de travail.

Entretien individuel

La CGT vous demande, d'appliquer la loi sur l'entretien individuel annuel.

La Direction : L'entretien annuel obligatoire se fait tous les 2 ans

Conditions de travail des conducteurs

Suite à la sous-traitance des services scolaires à quelle date sont prévues les discussions sur les futures conditions de travail (CT) des conducteurs « scolaires » pour septembre 2011 ?

La direction: Une révision du calendrier sur les conditions de travail est en cours.

Radar aux feux

La CGT demande, quelles sont les démarches citoyennes à faire à un feu rouge radar, pompier, gendarmerie, police etc.

La direction : se référer au code de la route et vous avez la possibilité d'informer le contentieux en cas de franchissement du feu pour faciliter le passage.

Nature d'équipe

La CGT vous demande d'afficher le % des natures d'équipes affectées et effectuées par les voltigeurs conformément aux engagements pris par le Directeur d'exploitation.

La direction : informe que l'affichage est régulier !!!

La CGT : depuis des années la CGT demande que les voltigeurs aient le même roulement repos/travail que les titulaires.

Si la direction pouvait mettre autant d'ardeur à travailler sur un roulement identique que de « casser » du tramnot, les conditions de travail des conducteurs seraient idylliques.